

IGUE AKANNI MAMOUD
DIRECTEUR DU CENALA
BP. 06-730 COTONOU
FAX (229) 31 38 09
TEL (229) 32.14.18

Cotonou, le 16 JUIN 1992

Politiques des langues



//-

MADAME R.M. ERAMBERT
C.R.D.I. BP. 11007
CD ANNEXE DAKAR
SENEGAL

Chère Madame,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport final du Projet "Politique d'Introduction des langues Nationales dans le Système Educatif".

Un exemplaire a été envoyé à la Coordination au Mali.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueux hommages.


Igué Akanni Mamoud.



POLITIQUE DES LANGUES NATIONALES DANS

LES SYSTEMES EDUCATIFS AU BENIN

PROJET C R D I

INTRODUCTION :

SITUATION LINGUISTIQUE DU BENIN :

Limité au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par le Niger et le Burkina Faso, à l'Ouest par le Togo et à l'Est par le Nigéria, le BENIN couvre une superficie de 112.620 km² avec une population de plus de 4.000 000 d'habitants.

On y distingue les principaux groupements suivants :

1) - Les groupements du Sud composés d'Adja, Ayizo, Fon, Kotafon, Gun, Xweda, Xwla, Gen, Waci, Wemenou, Torinou qui occupent le littoral et l'arrière pays.

Les éléments yoruba appelés Anago ou Anagonou par les Fon dont le groupe Sud composé des Kétou et des Anago s'étend le long de la frontière du Nigéria, à l'Est et au Nord comportent les Tchabè, Itcha, Ifè, Manigri, le long du fleuve Okpara et qui continue dans le moyen Togo- est originaire du Nigéria.

- Les Bazantché de Semere et les Tchoumbouli situés dans les villages de Gbédé, Bassen Denigbé, Bassen Asanké et Okounfo.

- Les Basséda de Bassila.

2) - Les groupements du Nord composés de :

- Groupe gurma : gourmantché, gangaba, soruba.

- Groupe oriental : berba, nyendé, waama, natimba ou tayari, ditammari.

- Groupe yom - naudem : yom (pila pila)

- Les Bariba (Baatombu)

- Les Dendi

- Les Peul

La population est inégalement répartie d'une région à l'autre.

La densité moyenne est de 10 Habitants au km² dans le Nord.
Les régions côtières sont plus peuplées.

Les tableaux suivants indiquent d'une part la répartition des populations et d'autre part le pourcentage des locuteurs dans chacun des grands groupes de langues recensées au Bénin.

Tableau 1.
Répartition Démographique et Géographique
des Populations.

PROVINCES	POPULATION	SUPERFICIE	DENSITE
Atacora	481.509	31. 200 km ²	15,4
Atlantique	693.260	3. 230 km ²	214,6
Borgou	490.342	51. 000 km ²	9,6
Mono	476.500	3. 800 km ²	125,4
Ouémé	627.130	4. 720 km ²	132,9
Zou	569.469	18. 700 km ²	

Tableau 2.

POURCENTAGE DE LOCUTEURS DANS CHACUN DES GRANDS GROUPES
DE LANGUES RECENSEES AU BENIN..

	Atacora	Atlantique	Borgou	Mono	Ouémé	Zou	Pourcentage sur l'ensem- ble de la Population
Aja	0,36	9,65	0,18	61,44	1,37	0,57	9,91
Fon et apparentés	1,62	65,25	2,35	16,80	51,61	74,41	39,02
Bariba et apparentés	4,47	0,24	39,65	0,06	0,17	0,17	7,46
Dendi et apparentés	4,47	0,34	7,63	0,19	0,29	0,14	2,02
Djougou et apparentés	20,09	0,14	0,89	0,03	0,11	0,57	3,60
Xwéda et apparentés	0,11	13,21	0,12	20,75	12,12	0,20	7,52
Peul	6,69	0,21	39,24	-	0,06	0,72	8,61
Otammari ou Somba	49,18	0,96	1,01	0,07	0,16	0,72	8,61
Yoruba et apparentés	5,01	7,90	6,38	0,13	32,35	21,68	12,97
Autres Nationalités							
Béninoises	0,41	0,11	-	-	1,33	0,11	0,34
Non déterminés	0,49	0,07	0,46	0,06	0,27	0,11	0,21
Etrangers	2,12	2,02	2,22	0,46	0,14	0,59	1,30

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique - 1981

Combien de langues sont parlées au Bénin ?

Comme la plupart des pays africains, le Bénin est un pays multilingue,

Mais le nombre exact des langues n'est pas connu. Les raisons

.../...

en sont multiples. d'une part, les inventaires disponibles ne concordent pas souvent bien que certains d'entre eux soient de date récente. D'autre part, certains noms de langues ne sont que des variétés dialectales - il y a également une confusion entre noms de langues et noms de locuteurs de ces langues au point qu'on gonfle le nombre des langues sans s'en rendre compte. Par exemple, le biali est la langue des Berba. Il convient également de mentionner que les ethnies peuvent avoir diverses appellations selon le vouloir de leurs voisins immédiats. Par exemple, tous les locuteurs yoruba sont appelés Anagonou par les Fon, les Betammaribé (ou les bons maçons) sont appelés "Somba" par les Baatombu.

Cela dit, les langues parlées sur le territoire béninois ont été l'objet d'importants travaux depuis la période coloniale jusqu'à nos jours : M. Delafosse (1911), R. P. Bertho (1946, 1947, 1949, 1952) ; Diedrich Westerman et M. A. Buyan (1952) ; Lavergne de Tressan (1953) ; John Bender Samuel et John Stewart (1971) ; Olabiyi B. Yai (1977) -

L'Atlas Sociolinguistique (CNL-BENIN 1983) signale 52 langues appartenant à 3 groupes de langues :

- le groupe des langues dites "Gur" dont l'aire couvre d'Est en Ouest l'Atacora et le Borgou, c'est à dire les deux Provinces du Nord.

- le groupe des langues "Kwa" dont le domaine s'étend de la Côte d'Ivoire au Nigéria.

- les "autres langues" c'est à dire celles qui n'appartiennent pas aux deux premiers groupes. Il s'agit entre autres du dendi, du zerma, du lamba, du fulfude.

I - STRATEGIES :

1. - QUELQUES SUGGESTIONS POUR L'INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES DANS L'ENSEIGNEMENT.

Avec les options politiques du Bénin en matière des langues nationales, avec les orientations nationales clairement définies et avec la mise en place des différentes structures de recherche, tout laisse présager que toutes les conditions sont requises pour l'intégration des langues nationales dans l'enseignement. Et pourtant le chemin qui reste à parcourir avant que la réalisation de cet objectif ne soit possible est encore bien long et jonché d'embûches.

L'importance du problème mérite qu'on ne s'y engage pas à la légère.

Aussi, la résolution correcte et sérieuse des points ci-après s'avère-t-elle plus qu'indispensable :

- La recherche linguistique
- L'élaboration des documents didactiques
- La formation des Formateurs
- L'alphabétisation des adultes et ses implications d'une politique linguistique nationale.

1.1 - DE LA RECHERCHE LINGUISTIQUE.

La présentation de la situation linguistique au Bénin et des structures de recherche linguistique a permis de se rendre compte de l'ampleur du travail qui reste à faire dans ce domaine.

Les travaux de recherche linguistique se posent en termes de besoins, de nécessité et d'urgence.

La première mesure consistera à renforcer les structures de recherches linguistiques à savoir : le Centre National de Linguistique Appliquée et le Département des Etudes Linguistiques et de Traditions Orales.

A/ DU BILAN DU CENTRE NATIONAL DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE (CE NA L A)

En effet, au bilan du CE. NA. L. A. autrefois C. N. L., les résultats paraissent maigres et laissent une impression d'insatisfaction. Cela est dû essentiellement au manque de ressources tant financières qu'humaines.

Il est plus que jamais opportun de doter le CE.NA.L.A de moyens humains conséquents (linguistes, socio-linguistes, psychopédagogues, psycho-linguistes et autres cadres spécialisés pour qu'ils puissent assurer de façon régulière la formation des membres des Commissions de langues à qui reviennent les travaux essentiels de base (collection de la tradition orale et publications.)

Cela implique qu'il faut renforcer les structures du CE.NA.L.A (les différentes Divisions) en les dotant de moyens de travail efficaces.

Les autres mesures découlent ou émanent de la première :

- Réorganisation des Commissions de Langues en vue d'une planification des travaux de recherches dans le temps et dans l'espace au niveau de chaque langue.

- Exhortation et encouragements des initiatives privées afin qu'elles s'adonnent à des recherches plus scientifiques.

B/ DEPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADITIONS ORALES

Le rôle du Département des Etudes Linguistiques et de Traditions Orales n'est pas des moindres dans la réalisation des objectifs nationaux en matière de langue. Aussi faudrait-il qu'il soit pourvu d'infrastructures adéquates et de matériel indispensable pour l'exécution de sa mission à court terme.

Il faut aussi qu'il soit doté à moyen terme d'infrastructures indispensables pour l'enseignement des langues nationales.

1.2 - DE L'ELABORATION DES DOCUMENTS DIDACTIQUES.

Les expériences des pays qui ont eu le courage et le mérite de faire une approche d'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs scolaires et universitaires prouvent bien que la mise en oeuvre d'une politique linguistique conséquente et l'élaboration des documents didactiques doivent aller de pair.

Les chercheurs, aussi bien des linguistes, sociologues, pédagogues que psycho-pédagogues doivent se concerter, se constituer en commission pour l'élaboration des documents nécessaires pour l'intégration des langues nationales dans l'enseignement.

La mise en place de cette commission technique est plus que jamais une nécessité et une urgence. Elle aura pour mission :

1 - La conception des méthodes et programmes d'enseignement des langues nationales, tant au niveau des Ecoles de Base, des Collèges d'Enseignement Secondaire, Professionnel et Technique qu'au niveau de l'Université Nationale du Bénin.

2- La production des documents de base à savoir :

- Dictionnaires,
- Manuels de grammaire,
- Manuels d'orthographe.

3 - La production des documents purement didactiques :

- Livres de mathématiques,
- Livres de sciences d'observation,
- Livres d'histoires et de géographie,
- Livres de génie civil et de techniques agricoles,
- Livres d'hygiène,
- Livres de biologie ou d'anatomie.

Il serait impossible de dresser ici une liste exhaustive de documents. Il doit exister autant de livres que de disciplines scolaires.

La tâche est donc complexe et délicate. Les initiatives privées ne sont pas à exclure. Elles seront les bienvenues.

1.3 - DE LA FORMATION DES FORMATEURS.

Une attention soutenue doit être accordée à cette formation.

Les enseignants auront d'abord une formation initiale puis un recyclage périodique doit leur être assuré dans le cadre de la formation permanente.

1.4 - DU CHOIX DES LANGUES A TRADUIRE DANS LE SYSTEME
EDUCATIF FORMEL.

Etant donné la multiplicité de nos langues, seule la volonté politique de l'Etat après la sensibilisation des masses, peut nous déterminer.

Il s'agira d'adopter une politique réaliste en choisissant les langues trans-nationales par exemple.

1.5 - DE L'INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES DANS
L'ENSEIGNEMENT ET SES IMPLICATIONS LINGUISTIQUES NATIONALES.

1.5. (1) L'Alphabétisation des Adultes.

Les activités d'alphabétisation qui s'effectuent présentement sur le terrain serviront d'approche dans les recherches de solutions en vue de l'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs scolaires et universitaires.

L'alphabétisation vise à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'alphabétisant en vue d'une meilleure maîtrise de son environnement et de la transformation de celui-ci pour son bien-être.

C'est une alphabétisation fonctionnelle et conscientisante.

Cette pratique s'est heurtée à plusieurs obstacles liés soit au pluralisme linguistique, soit à l'inaptitude de ces langues à être utilisées sous forme écrite faute d'une description préalable suffisante, soit au manque de moyens pour la mise en oeuvre du matériel didactique.

Il faut donc pour cela, faire des travaux d'études linguistiques, produire les documents didactiques dans autant de langues qu'il existe pour lever les obstacles à leur utilisation écrite.

Il faut également créer de la littérature en autant de langues pour répondre au besoin de la lecture de chaque groupe de locuteurs. Cela implique un investissement assez onéreux qui n'est toujours pas à la portée d'un pays en voie de développement comme le nôtre.

Pour cela il importe que pour un pays multilingue comme le Bénin, qu'il faille mettre en oeuvre une stratégie qui permette,

à l'échelon national, un plurilinguisme favorable aux choix, à plus ou moins long terme d'au plus trois langues officielles de travail.

Critère de choix des langues officielles.

"Chaque pays peut faire en sorte que chacun soit alphabétisé d'abord dans sa langue maternelle et faire en sorte également que dans chaque sphère géographique, on commence par la langue véhiculaire régionale et ce n'est qu'au fur et à mesure de l'assimilation de la langue maternelle et de la langue véhiculaire qu'on intégrera celle qu'on aura choisie comme langue d'Etat". (Prolégomènes NATA Théophile P. 44 Paragraphe 2.)

Cela offre un double avantage.

1. Chaque citoyen sera amené à pratiquer trois à quatre langues maternelles.

2. Toutes les langues du pays seront prises en charge effectivement.

Des critères objectifs doivent être à la base de ces choix des langues officielles.

a) Le poids démographique (grand nombre de locuteurs)

b) La fonction de véhicularité (langue parlée non pas par des locuteurs natifs seulement mais aussi par des non natifs.)

c) La position extraterritorialité (langue parlée par plusieurs pays)

d) Les influences économiques :

Les besoins d'ordre économique peuvent conférer à certaines langues même minoritaires, un statut privilégié.

e) Les données d'ordre sociolinguistique et socio-culturel. (inter-compréhension, perméabilité des langues les unes aux autres, influences et interaction, coexistence dynamique : langues d'une même famille).

CONCLUSION :

Le processus d'introduction des langues nationales dans les cursus scolaires passe nécessairement par un certain nombre d'étapes : mise au point d'une politique linguistique claire, formation des formateurs, travaux d'études linguistiques, élaboration et production de documents didactiques et pédagogiques, l'adhésion de tous les cadres au programme de l'utilisation des langues nationales.

Sont impliqués dans ces tâches et de façon effective, les responsables politiques et administratifs, les chercheurs (linguistes et sociologues), les praticiens que sont les enseignants à tous les niveaux et les membres du corps de contrôle (pédagogues, psycho-pédagogues, psycho-linguistes etc...)

L'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs scolaires et universitaires ne doit pas être un acte gratuit, fantaisiste ou le fait de quelque snobisme. Elle n'interviendra que dans la mesure où toutes les conditions tant objectives que subjectives se trouveraient réunies. Elle sera résolue par étape sans aucune précipitation.

Cet acte reste indubitablement un acte politique. Aussi ne doit-on plus se contenter des déclarations de principe, des feux de paille d'un enthousiasme virginal et éphémère.

Introduire les langues nationales dans l'enseignement, c'est prendre des dispositions pérennes et un certain nombre de précautions qui sauvegardent l'avenir de tout le peuple. La volonté politique servira de guide aux techniciens.

Mais il n'est pas exclu qu'une telle entreprise novatrice et salvatrice entraîne des résistances, la susceptibilité de certaines classes.

Il faut donc apaiser les esprits et calmer les sceptiques.

POLITIQUE DES LANGUES NATIONALES DANS LES SYSTEMES EDUCATIFS AU BENIN

Dans le cadre du projet sur les Politiques des Langues Nationales dans les systèmes éducatifs initié par le Centre Régional pour le Développement International (CRDI) et qui regroupe sept (7) pays de notre Sous-Région à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, des questionnaires ont été soumis à six groupes sociaux comme cibles visées. Ce sont :

- Les formateurs (Enseignants de tous ordres) ;
- Les parents d'élèves ;
- Les institutions (gouvernementales et non-gouvernementales) ;
- Les partis politiques et les syndicats.

Le but de cette enquête est de connaître l'opinion de la population sur les trois (3) centres d'intérêt ci-après :

1.- STATUT DU FRANCAIS ET DES LANGUES NATIONALES.

- Statut du Français au Bénin.
- Statut des Langues nationales.

2. - L'UTILISATION DES LANGUES NATIONALES DANS LES SYSTEMES EDUCATIFS :

L'ALPHABETISATION ET L'ENSEIGNEMENT . LE PROBLEME DE CHOIX DE L'ANGUE (S) NATIONALE (S) A INTRODUIRE DANS LE SYSTEME SCOLAIRE.

1. - STATUT DU FRANCAIS ET DES LANGUES NATIONALES.

A/ Statut du français.

Un choix politique, déterminé par des raisons historiques, a fait du français la seule langue officielle du Bénin quand il se nommait encore Dahomey, et ce choix n'a suscité aucune opposition notable, ni chez les élites, ni chez les populations. C'est que le français facilite la communication à l'échelle internationale et permet au Bénin de s'ouvrir sur le monde moderne des sciences et techniques.

.../...

Le choix aujourd'hui n'est pas fondamentalement remis en cause par la volonté proclamée de revaloriser les langues nationales, même si certains faits récents ont témoigné d'un souci de distanciation vis-à-vis du français, sur lequel les autorités n'ont pas tardé à revenir.

En tant que langue officielle, le français est avant tout la langue de l'enseignement et l'école est le mode de diffusion de cette langue.

Certains aspects de la loi d'orientation de l'éducation nationale de Juin 1975 ont eu une incidence néfaste sur l'enseignement du français, mais celui-ci est actuellement l'objet d'un plan de revalorisation.

Le Bénin demeure très attaché au monde de la francophonie. Il fait partie de plusieurs Institutions : A.C.C.T., A.U.P.E.L.F., F.I.P.F., U.I.J.P.L.F.

Le français est la langue de l'administration. C'est aussi la langue des discours politiques, même si elle n'est pas toujours comprise par les citoyens non scolarisés.

L'emploi du français en famille, parfois délibérément imposé par des parents pourtant de la même ethnie caractérise les classes sociales urbaines les plus élevées ou les ménages franco-béninois.

D'une façon générale, il apparaît que le recours au français dans la communication courante est d'autant plus fréquent que le milieu est plus urbanisé, plus scolarisé et privilégié sur le plan socio-économique. Notons que la diffusion du français, restreinte pour l'essentiel aux aspects officiels de la vie publique, n'a pas, semble-t-il secrété l'émergence d'un français populaire en voie de pidginisation ou de créolisation comme c'est le cas en Côte d'Ivoire.

Il n'empêche que le français pratiqué au Bénin comporte des particularités lexicales recensées en particulier par Suzanne Lafage dans son "Dictionnaire des particularités lexicales au Togo et au Dahomey".

B/ Statut et rôle des Langues Nationales.

Le souci actuel de revaloriser l'enseignement du français n'empêche pas que le thème des langues nationales et de leur promotion soit toujours à l'honneur dans les discours.

C'est dans cette perspective d'introduction des langues à l'école prévue de façon progressive (dans un premier temps comme matières d'enseignement, puis comme véhicules de savoir) qu'un certain nombre de structures chargées de la recherche linguistique et de son application ont vu le jour :

- Commission Nationale de Linguistique (C.N.L.) créée en 1974, devenue Centre National de Linguistique Appliquée (CE. NA. L. A.) en 1984. il existe au sein du CE NA L A une vingtaine de Commissions de Langues pourvues de spécialistes. Outre ses recherches fondamentales et ses travaux d'adaptation des Langues Nationales au savoir moderne (confection du matériel pédagogique pour l'alphabétisation et la scolarisation), le CE NA L A a entrepris dès 1978 un certain nombre de recherches qui ont abouti à ce jour à l'élaboration de la première carte linguistique du Bénin et à la publication d'un "Atlas sociolinguistique du Bénin".

- Le Département d'Etudes Linguistiques et Traditions Orales (DELTO) chargé de la formation des linguistes.

- La Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale, aujourd'hui Direction de l'Alphabétisation, chargée d'organiser et d'assurer l'alphabétisation et l'éducation des masses.

Ces divers Organismes attachés à la recherche linguistique, fondamentale ou appliquée, ont en commun un certain nombre de problèmes dûs au manque de moyens financiers et à l'insuffisance des chercheurs.

Dix-neuf langues font actuellement l'objet d'une promotion :

le Fon, le Baatonum, le Yoruba, le Dendi, le Waama, l'Aja, le Yom, le Ditammari, le Fulfuldé, le Boko, le Gun, le Tofin, l'Ayizo, le Mokolé, le Lokpa, le Wacigen, le Nateni, l'Anii et le Saxwè.

En ce qui concerne plus particulièrement le fon, on peut signaler l'existence de nombreux syllabaires de deux grammaires, d'un dictionnaire fon/français et d'un recueil de textes.

Quant au Yoruba, il bénéficie des recherches approfondies réalisées au Nigéria où il est enseigné jusqu'au niveau universitaire.

En plus de la radio où les langues nationales sont largement utilisées, il existe deux domaines où elles sont présentes : l'enseignement maternel et l'alphabétisation.

L'historique de l'alphabétisation remonte à l'époque coloniale.

Tout d'abord, de nombreux missionnaires traduisaient les textes religieux fondamentaux dans les langues nationales.

La volonté politique de promouvoir l'alphabétisation au niveau national est plus récente. Elle s'est concrétisée en 1972 par la création d'un Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture et par celle, en 1974 de la Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale, rattachée aujourd'hui au Ministère de la Culture et de la Communication.

Dix-neuf langues nationales sont utilisées pour l'alphabétisation dont la promotion a été favorisée par l'adoption d'un alphabet national et même régional consécutive au séminaire tenu à Cotonou en 1975 sur l'harmonisation et la normalisation des alphabets de la sous-région. Le matériel d'alphabetisation consiste en syllabaires et livrets de calcul, existant dans chacune des dix-neuf langues.

Le programme d'alphabetisation fonctionnelle retenu s'articule en 3 phases dénommées les cours A, B, et C.

- Le cours A est une initiation à la commercialisation collective des produits agricoles.

- Le cours B vise l'apprentissage du calcul fonctionnel pour faciliter l'autogestion des biens collectifs au niveau du village.

- Le cours C est l'apprentissage proprement dit de la lecture et de l'écriture, basé sur l'exploitation des sujets de vulgarisation propres à chaque public.

La Direction de l'Alphabétisation a mis en place un système de postalphabetisation qui s'est assigné les tâches suivantes :

- La production et la diffusion de fascicules de vulgarisation dans les langues qui servent à l'alphabetisation.

- La transcription et la publication de recueils de tradition orale.

- La production d'une presse rurale en langues nationales.

Parmi les journaux ruraux publiés par la Direction de l'Alphabetisation pour les besoins de la postalphabetisation, signalons en passant :

- Kparo en baatonum ;

- Sedonyonwi, Hwenusu, Aceji, Mi se nu, en fon ;

.../...

- Ilemo, itara en yoruba ;
- Ero ko gbo ko fo feero, Egba ko ku en idaasha ;
- Avaligbe en gun ;
- Gankpanvi en aizo ;
- Abaao en boko ;
- Cookanne en waama ;
- Enyodejo, Eunbuke, Ablode en aja ;
- Fitila en dendi.

En ce qui concerne les médias, l'Office de Radio-Diffusion et Télévision du Bénin (ORTB) consacre 55 % du temps d'antenne (radio) à la diffusion en dix-neuf langues nationales : Fon, Gun, Yoruba, Mina, Aja, Ayizo, Baatonum, Dendi, Fulfuldé, Hawsa, Boko, Ditammari, Waama, Kotocoli, Yom, Lokpa, Anii.

Ces émissions portent sur la nécrologie, la radio-rurale, l'hygiène, la santé, l'alimentation et la culture. L'utilisation des Langues nationales à la Télévision est toutefois restreinte et se limite à des informations en quatre langues : Fon, Yoruba, Dendi, Baatonum.

La première expérience d'utilisation d'une langue nationale dans la presse écrite remonte à 1930 avec la parution d'un hebdomadaire rédige en yoruba et en français.

11. - L'UTILISATION DES LANGUES NATIONALES :

L'ALPHABETISATION ET L'ENSEIGNEMENT.

11.1 L'Alphabétisation.

Le désir d'apprendre à lire et à écrire en vue de s'informer et de s'éduquer en langue maternelle ne fait plus aucun doute de nos jours.

Aussi reconnaît-on l'utilité des langues nationales dans tous les secteurs d'activités de notre pays. Ceci est confirmé dans le sondage d'opinion effectué auprès des populations ci-dessous indiquées.

Les réponses obtenues varient souvent d'une couche sociale à une autre et se répartissent comme suit :

.../...

- Réponse au questionnaire destiné aux Formateurs :

Le sondage d'opinion effectué auprès de nos enquêtés que sont les formateurs a révélé que l'alphabétisation a reçu un accueil favorable auprès de ces derniers. Tous ont été unanimes à reconnaître le bien-fondé de cette entreprise qu'est l'alphabétisation des masses. Ceci dénote la volonté politique de l'Etat béninois de revaloriser et de développer nos langues nationales.

- Réponses au questionnaire destiné aux institutions gouvernementales et non-gouvernementales.

Bien que diversifiées dans leurs programmes, toutes les Institutions au Bénin opèrent dans le sens de la promotion des langues nationales à travers le développement communautaire en assurant la formation dans ces langues en vue de rentabiliser leurs champs d'action, à savoir, l'agriculture, l'élevage, la pêche assainissement du milieu...), le planning familial, etc.

Pour ce faire, chaque Institution, dans le cadre d'un projet précis, a élaboré un programme d'alphabétisation comprenant plusieurs volets.

- Réponses des Décideurs (Cadres et Responsables politiques).

Les Décideurs reconnaissent le rôle prépondérant que doit jouer l'alphabétisation dans l'éducation des adultes et des adolescents non scolarisés pour leur insertion dans le développement socio-économique du pays.

L'alphabétisation permet, selon eux, de :

- sortir nos masses paysannes du fléau que constitue l'analphabétisme.
- combattre l'ignorance (en s'informant et se formant par et à travers les journaux et les documents de vulgarisation en langues nationales).
- libérer les paysans de l'exploitation lors de la commercialisation des produits agricoles.
- libérer les femmes du joug féodal-marital par leur émancipation.

- Réponses données par les Partis Politiques et les Syndicats.

.../...

Selon les partis politiques et les syndicats, l'alphabétisation constitue :

- un moyen de préservation du patrimoine culturel et d'enrichissement de la littérature africaine ;

- un facteur de mobilisation des hommes non scolarisés.

Témoin, la traduction des documents ayant trait aux activités syndicales en langues nationales est entreprise depuis longtemps par ces partis politiques et syndicats.

11.2 Introduction des langues nationales dans le système formel.

" La promotion des langues nationales n'est pas un enjeu théorique".

Elle s'inscrit dans le cadre concret des développements des peuples et de leur combat pour la reconnaissance de leur identité.

Actuellement au Bénin, le français est toujours utilisé comme véhicule et matière de l'enseignement dans le système scolaire et universitaire. Cependant la Loi d'Orientation de l'Education Nationale du 23 Juin 1975 prévoit "que les langues nationales doivent être introduites progressivement dans l'Enseignement d'abord comme matières et ensuite comme véhicules du savoir".

A l'heure actuelle, l'alphabétisation en langues nationales est en cours. Toutes les couches sociales interrogées au cours de nos enquêtes ont reconnu le rôle que joue l'alphabétisation dans l'éducation des adultes et des adolescents non scolarisés par et à travers les langues nationales. Mais l'introduction de celles-ci dans l'enseignement comme matières et véhicules du savoir suscite quelque appréhension chez certains.

Voici les opinions des enquêtes sur l'introduction des langues nationales dans le système formel suivant les deux niveaux d'enseignement, à savoir, le niveau pré-scolaire et le niveau scolaire.

11. 2.1 Le niveau pré-scolaire.

Il est question ici de l'expérience des Centres d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE) où l'enseignement est dispensé en langues nationales.

.../...

Opinions des enquêtés.

Parents d'élèves.

49 % des enquêtés trouvent que l'expérience des CESE est un succès.

51 % pensent qu'elle n'a pas atteint le but escompté.

Raisons de l'échec.

Cet échec est dû au fait que les Formateurs ne sont pas formés et avisés des problèmes linguistiques que pose un tel enseignement. Le matériel didactique est inadéquat voire inexistant. Aucun programme n'est conçu pour cet enseignement de façon rigoureuse et l'Etat ne dispose d'aucune politique étatique sérieuse en ce domaine. On ne note pas également de motivation et de sensibilisation au niveau de la population. Aussi, constate-t-on une discontinuité dans les programmes entre le CESE et l'enseignement primaire. Le problème majeur dans le fait que le statut des langues nationales n'est pas clairement défini.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Elèves et Etudiants.

60 % des enquêtes approuvent l'expérience.

40 % des enquêtés la désapprouvent.

Institutions.

70 % des enquêtés approuvent l'expérience.

20 % des enquêtés la désapprouvent.

10 % des enquêtés sont sans opinion.

Décideurs (Cadres et Responsables politiques.)

38 % des enquêtés ont émis une opinion favorable.

56,5 % ont émis une opinion défavorable.

4,5 % sont sans opinion.

- Partis politiques et syndicats.

.../...

78,5 % des enquêtes trouvent que c'est une initiative salvatrice.

2 % affirment que cette expérience en langues nationales retarde les enfants.

10 % pensent que les résultats sont négatifs.

2 % n'approuvent pas cette politique.

0,8 % proposent le bilinguisme.

2,7 % trouvent qu'une telle entreprise est précocée.

4 % sont sans opinion.

Tableau de synthèse. (voir Tableau 1, page 10)

Justification des opinions

OPINION FAVORABLE

Ceux qui sont d'avis favorable pensent que la langue maternelle est la courroie de transmission la plus sûre. Selon ces derniers, l'introduction des langues nationales au CESE permet :

- d'établir un contact direct entre l'animateur et l'enfant ;
- de développer toutes les potentialités de l'enfant ;
- d'assurer une connaissance parfaite de la langue maternelle ;
- de faciliter l'intégration et l'enracinement de l'enfant dans son milieu.

A la question : Quels sont les obstacles rencontrés dans l'introduction des langues nationales au CESE, les réponses données sont les suivantes :

- l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques ;
- le manque de sensibilisation de la population autour des objectifs fondamentaux des CESE ;
- la multiplicité des langues nationales dans les Centres urbains ;

.../...

(1)

TABEAU DE SYNTHESE

OPINIONS	PARENTS D'ELEVES	ELEVES ET ETUDIANTS	INSTITUT.	DECIDEURS	PARTIS POLI- TIQUES ET SYNDICATS
Favorable	49 %	60 %	70 %	38 %	78,5 %
Défavorable	51 %	40 %	20 %	56 %	15,6 %
+					1,9 %
-					
Sans Opinion			10, %	5,5 %	4 %

(2)

TABEAU DE SYNTHESE

OPINIONS	Formateurs	Parents d'Elèves	Décideurs	Elèves et Etudiants	Partis poli- ques et Syndicats
Favorable	88,2 %	64 %	45 %	77 %	91, 4 %
Défavorable	10,5 %	19 %	48 %	18 %	6 %
Sans Opinions	1,3 %	17 %	7 %	5 %	2,6 %

- la coexistence dans une même classe d'enfants parlant des langues différentes dans les zones urbaines ;
- l'hypocrisie des Décideurs politiques qui préfèrent envoyer leurs enfants dans les Centres où la langue d'enseignement est le français.

OPINION DEFAVORABLE.

Les résultats de nos enquêtes montrent que le taux le plus élevé d'opinion défavorable à l'utilisation des langues nationales dans les CESE émane des Décideurs (Cadres et responsables politiques). C'est un fait qui mérite d'être souligné.

Les raisons données par les uns et les autres sont, entre autres :

- Réticences émanant des enseignants et des parents d'élèves à l'encontre des Centres.
- Efficacité technique de la langue française.
- Transition mal assurée ; car entre le CESE et le Cours Primaire, il n'y a pas continuité étant donné que dans le Primaire, l'Enseignement est dispensé en français.

11.2.2 Le Niveau Scolaire.

Voici les réponses des enquêtés sur le sujet :

L'utilisation des langues nationales à l'école présente-t-elle selon vous des avantages ? Si oui lesquels ? Si non donnez vos raisons.

Réponses obtenues suivant les cibles visées.

- Les Formateurs.

88,2 % des enquêtes ont émis une opinion favorable.

10,5 % des enquêtes ont émis une opinion défavorable.

1,3 % sont sans opinion.

- Les Parents d'Elèves.

- 64 % y trouvent des avantages.
- 19 % y trouvent des inconvénients.
- 17 % sont sans opinion.

- Les Décideurs .

- 45 % trouvent que l'utilisation des langues nationales à l'école présente des avantages.
- 48 % y trouvent des inconvénients.
- 7 % sont sans opinion.

Les Elèves et Etudiants.

- 77 % des enquêtés ont répondu par oui.
- 18 % des enquêtés y trouvent des inconvénients.
- 5 % ne se sont pas prononcés.

Les Partis Politiques et les Syndicats

- 91,6 % des enquêtes y trouvent des avantages.
- 6 % y trouvent des inconvénients.
- 2,4 % sont sans opinion.

Tableau de Synthèse (voir Tab. 2 page 10).

Les avantages liés à l'utilisation des langues nationales à l'école que nous avons recensés sont les suivants :

- Promotion et revalorisation de nos langues nationales ; d'où l'affirmation de notre identité culturelle ;
- Maîtrise de nos langues nationales avec pour conséquence la maîtrise correcte de la langue de travail (le français). Car plus on assimile sa langue maternelle, plus on assimile une langue étrangère.
- Assimilation rapide des enseignements dispensés à l'enfant
- Facteur d'épanouissement psycho-linguistique et social de .../...

l'enfant. Il s'imprègne de la réalité culturelle de son milieu ;

- La langue maternelle, en tant que moyen d'expression le plus fidèle.

Bien que souhaité par la plupart des enquêtés, l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs ne manque pas d'inconvénients.

Utilisées à l'école comme véhicule du savoir, les inconvénients qui ont le plus retenu l'attention de certains de nos enquêtés sont les suivants :

- l'Etat Béninois ne dispose pas de moyens de sa politique linguistique ; d'où risque d'échec ;

- le multilinguisme pose le problème de choix de langues au Bénin ;

- le manque d'ouverture vers l'extérieur si l'enseignement est dispensé uniquement en langues nationales ;

- risque de marginalisation de la langue de travail (le français) ;

- impossibilité de trouver du travail et d'exercer ses compétences hors du Bénin.

Dans le but de connaître toujours l'opinion des enquêtes sur l'utilisation des langues nationales à l'école, des questions spécifiques ont été conçues à l'adresse des Formateurs, des Elèves et Etudiants et des Decideurs.

Formateurs.

- Réponses données par les Enseignants de tous ordres, à la question de savoir s'ils sont prêts à enseigner dans une Ecole où on utilise les langues nationales ;

68.9 % des enquêtés sont prêts à le faire ;

23.5 % des enquêtés ont refusé ;

7.6 % ne se sont pas prononcés.

.../...

Tableau de Synthèse.

OPINIONS	FORMATEURS
Favorable	68,9 %
Défavorable	23,5 %
Sans opinion	7,6 %

Elèves et Etudiants.

- Réponses obtenues à la question suivante : Si toutes les conditions sont remplies pour introduire les langues nationales à l'Ecole, seriez-vous prêts à aller dans une telle Ecole ?

82 % des enquêtés ont répondu Oui ;

18 % des enquêtés ont répondu Non ;

Tableau de Synthèse.

OPINIONS	ELEVES ET ETUDIANTS
Oui	82 %
Non	18 %

Décideurs (Cadres et Responsables Politiques).

- Réponses obtenues aux questions suivantes : Etes-vous prêts à envoyer vos enfants dans une Ecole où on utilise les langues nationales et à soutenir l'entreprise de l'utilisation des langues nationales à l'Ecole ? Si Oui, Comment ?

1) Prêts à envoyer les enfants dans ces écoles :

72,4 % des enquêtés ont émis une opinion favorable.

23,8 % des enquêtés ont émis une opinion défavorable.

3,8 % sont sans opinion.

Tableau de Synthèse.

OPINIONS	DECIDEURS
Oui	72,4 %
Non	23,8 %
Sans opinion	3,8 %

2) Soutien à l'entreprise de l'utilisation des langues nationales à l'Ecole.

81,8 % des enquêtés ont répondu Oui ;

9,8 % des enquêtés ont répondu Non ;

8,4 / sont sans opinion.

Tableau de Synthèse.

OPINIONS	DECIDEURS
Favorable	81,8 %
Défavorable	9,8 %
Sans opinion	8,4 %

Les actions à mener ou à entreprendre par ceux qui sont pour l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs et à leur enseignement sont les suivantes :

- Sensibiliser la population et faire connaître le bien-fondé de cette entreprise.

- Soutenir moralement les Enseignants qui interviennent dans ces Ecoles.

- Contribuer financièrement, matériellement ou techniquement à cette entreprise.

- Prendre une part active dans l'enseignement des langues nationales ou dans la confection des documents didactiques.

Choix des langues à introduire dans l'Enseignement.

Pour ce qui est du choix des langues, nous avons eu affaire à des cibles qui sont véritablement impliquées dans cette entreprise qu'est l'introduction de nos langues nationales dans le système scolaire. Il s'agit des Décideurs (Cadres et Responsables Politiques), des Parents d'Elèves et des Formateurs (Enseignants de tous les ordres). Ces couches sociales ci-dessus citées ont leur mot à dire, soit parce qu'elles sont les premières concernées, soit parce qu'elles peuvent peser de tout leur poids sur les décisions finales à prendre.

Deux questions fondamentales leurs ont été soumises :

Dans le cadre de l'utilisation des langues nationales à l'Ecole béninoise, combien de langues préconisez-vous ? Pourquoi ?

Pour la première question relative au nombre de langues, les propositions suivantes ont été faites :

DECIDEURS

Sur un total de 132 enquêtés :

* 30 sur les 132 n'ont proposé aucune langue -

Raisons données :

- Difficulté de choix dans un pays multilingue ;
- Le choix doit être laissé aux linguistes ou aux politiciens ;
- Eviter d'imposer une langue ou des langues à cause des problèmes que cela pourra éventuellement susciter.

* 16 sur les 132 enquêtes ont proposé une langue -

Raisons avancées :

- Besoin de restreindre le nombre de langues d'enseignement
- Pour garder l'unité nationale ;
- Réduire les dépenses de l'Etat.

* 42 enquêtés sur le total de 132 ont proposé deux (2) langues -

Raisons avancées :

Deux langues majoritaires (1 langue pour la partie septentrionale et une langue pour la partie méridionale). Ceci permettra :

- a) à l'Etat de réduire les dépenses ;
- b) d'éviter de surcharger les élèves.

* 22 enquêtés sur les 132 ont proposé trois (3) langues -

Raisons évoquées :

- Ce nombre permettra à l'Etat d'éviter la frustration, les dépenses inutiles.

- De favoriser l'intercompréhension.

* 8 enquêtes sur les 132 ont proposé quatre (4) langues -

Raisons évoquées :

- Maintenir l'équilibre régional ;

- Eviter la frustration.

* 6 enquêtes sur les 132 ont proposé cinq (5) langues -

Raison avancée :

- Il faut choisir une langue par Département.

* 3 enquêtes sur les 132 ont proposé six (6) langues -

Raison avancée :

- Une langue par Département.

* 1 enquête sur les 132 a proposé sept (7) langues -

Raison avancée :

- Au moins une langue par Département.

* 4 enquêtes sur les 132 ont proposé toutes les langues nationales -

Raison avancée :

- Donner satisfaction à tous les groupes ethniques du Bénin.

FORMATEURS.

Nombre de langues d'enseignement proposées :

* 49 enquêtes sur 170 ont proposé une (1) langue -

Raisons évoquées :

- La langue populaire ou dominante comme le fon qui se parle un peu partout au Bénin ;

- Cela permettra de mieux l'étudier, pour la maîtriser et renforcer l'unité nationale.

* 26 enquêtes sur 170 ont proposé deux (2) langues -

Raisons évoquées :

- Faciliter l'équilibre politique et

- Réduirait plus le régionalisme. (Une langue populaire pour les 2 Nords comme le Dendi et une langue pour le Centre et le Sud comme le fon).

* 18 enquêtes sur 170 ont proposé trois (3) langues -

Raisons avancées :

- Cela réduirait les dépenses et

- Eviterait de créer des problèmes supplémentaires.

* 9 enquêtes sur 170 ont proposé quatre (4) langues -

Raisons évoquées :

- Les quatre (4) langues dominantes et les plus véhiculaires pour faciliter un développement régional rapide.

* 15 enquêtes sur 170 ont proposé cinq (5) langues -

Raison donnée :

- Equilibre régional.

* 43 enquêtes sur 170 ont proposé six (6) langues -

Raison donnée :

- Une langue par Département (la langue la plus véhiculaire sur le plan départemental).

* 10 enquêtes sur 170 ont proposé toutes les langues du Benin -

Raisons évoquées :

- Toutes les langues sont capables de concept et peuvent être véhicule du savoir ;

- Il serait fâcheux d'imposer des langues aux populations.

Cela entraînerait la frustration et d'autres problèmes psychologiques.

PARENTS D'ELEVES :

Nombre de langues d'enseignement proposées :

* 64 enquêtes sur 191 ont proposé une (1) langue -

Raisons évoquées :

- Cela permettra d'éviter de grandes dépenses pour le matériel didactique et le coût de formation des Formateurs ;

- Cela favorisera aussi l'unité nationale.

* 34 enquêtés sur 191 ont proposé deux (2) langues -

Raisons avancées :

- Les deux langues dominantes du Bénin, décrites et riches en Productions littéraires (Terminologies, Lexiques, Etudes grammaticales; Lexicologie, Phonologie...)

* 24 enquêtés sur 191 ont proposé trois (3) langues -

Raisons avancées :

- Les deux langues dominantes du Nord (Dendi et Baatonum) et
- Le Fon pour le Centre et la région méridionale.

* 18 enquêtés sur 191 ont préconisé quatre (4) langues -

Raisons avancées :

- Les quatre langues véhiculaires du pays (2 pour la partie méridionale, 2 pour la partie septentrionale.)

* 6 enquêtés sur 191 ont proposé cinq (5) langues -

Raison donnée :

- cela facilitera l'intercompréhension.

* 3 enquêtés sur 191 ont proposé six (6) langues -

Raison avancée :

- Une langue par Département.

* 7 enquêtés sur 191 ont proposé toutes les langues -

Raisons avancées :

- Pour ne pas frustrer la population par une imposition d'une langue quelconque et surtout éviter les chocs psychologiques.

* 21 enquêtés sur 191 n'ont émis aucune proposition -

Raison avancée :

- Point n'est besoin d'imposer ou de choisir de langues. La langue véhiculaire émergera d'elle - même.

En ce qui concerne la deuxième question à savoir, quelles langues proposeriez-vous ? , les résultats de l'enquête sont les suivants :

PARENTS D'ELEVES :

Langues choisies pour un total de 191 enquêtés -

Dendi	54 /191
Fon	91/191
Baatonum	43/191
Yoruba	53/191
Hawsa	3/191
Gun	14/191

Toli	3/191
Natenti	2/191
Ditammari	7/191
Mina	25/191
Aja	10/191
Waama	6/191
Wemegbe	3/191
La langue majoritaire du Bénin	2/191
Une langue par Département	3/191
Toutes les langues parlées à la Radio	1/191
Toutes les langues du Bénin	7/191
Sans avis	20/191

DECIDEURS .

Langues choisies -

Fon.....	72/132
Dendi	49/132
Baatonum	40/132
Yoruba	28/132
Mina	12/132
Ditammari	10/132
Waama	6/132
Gun	5/132
Aja	2/132
Peulh	2/132
Biali	1/132

Mbelime 1/132.

FORMATEURS.

Langues proposees -

Fon	87/170
Yoruba	55/170
Dendi	56/170
Ditammari	4/170
Baatonum	33/170
Mina	21/170
Gun	8/170
Hawsa	4/170
Aja	4/170
Waama	3/170
Aucune langue	23/170.

Taux et liste de langues qui ont fait l'objet d'une proposition par les couches de populations ci-dessous indiquées.

TABEAU DE SYNTHESE.

Propositions de langues	Formateurs	Parents d'Elèves	Décideurs
Aja	2,3 %	5,8 %	1 %
Berba			7 %
Baatonum	29,4 %	25,2 %	30 %
Dendi	32,9 %	31,7 %	37 %
Ditamari	2,3 %		7 %
Fon	51 %	53,5 %	54 %
Gun	4,7 %	8,2 %	3 %
Hawsa	2,3 %	1,7 %	
Mina	12,3 %	14,7 %	9 %
Peulh			1 %
Toli		1,7 %	
Waama	1,7 %	3,5 %	4,5 %
Waci			21 %
Weme		1,7 %	
Yoruba	32,3 %	31,1 %	
Yom			

N.B - Il ressort du dépouillement que la plupart des enquêtés ont donné priorité à leur langue maternelle.

CONCLUSION :

L'étude et la promotion des langues nationales, loin d'être une vue de l'esprit, est plutôt une réalité vivante et palpable.

Cette réalité est soutenue depuis 1972 par les plus hautes Instances Politiques de notre pays et par les Organisations Internationales telles que le PNUD, L'UNESCO, L'ACCT qui nous apportent leur appui financier, technique et logistique.

Une chose est certaine, le Bénin, pays francophone ne peut oeuvrer que dans le sens d'une coexistence pacifique dans la complémentarité des langues nationales et du français. Il nous semblerait difficile de nous passer du français, car c'est une langue internationale de grande diffusion. Elle nous permet de nous ouvrir sur le monde extérieur. Nous ne pouvons pas non plus nous passer de nos langues nationales qui sont pour nous des langues de travail indispensables pour notre développement culturel et économique, la démocratisation du savoir, l'adaptation de l'école à la vie et aux besoins réels des populations, et pour la désaliénation de la personnalité africaine en général et béninois en particulier.

Cela implique pour l'Enseignement une attitude originale et une grande considération pour les langues nationales. Pour les autorités politiques et académiques, il faut concevoir une politique linguistique conséquente et organiser une formation permanente pour les Formateurs qui désormais sont tenus de vivre toujours jeunes pour être à la hauteur de leur tâche qui est tout un apostolat.